

DÉCISION DU COMITÉ DE MINISTRES NOMMANT UN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L'UNION
ÉCONOMIQUE BENELUX
(M (60) 7)

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéa 3, du Traité d'Union,

A pris la présente décision:

Article 1

Monsieur Joseph OLINGER est nommé Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature et sort ses effets le jour de l'entrée en vigueur du Traité d'Union.

Fait à Bruxelles, le 3 novembre 1960.

Le Président du Comité de Ministres,

(s.) P. WIGNY.